

La détention des actions des sociétés françaises du CAC 40 par les non-résidents est restée stable en 2023

Fin 2023, les non-résidents détenaient 1 093 milliards d'euros d'actions des sociétés françaises du CAC 40, sur une capitalisation boursière totale de 2 207 milliards d'euros, soit un taux de détention de 49,5%. Cette part est proche de celle des trois années précédentes.

Les non-résidents ont été faiblement vendeurs nets d'actions des sociétés françaises du CAC 40 en 2023 (- 1,6 milliard d'euros). Ces ventes ont concerné essentiellement les sociétés ayant des activités dans la finance et l'immobilier ainsi que dans la distribution de biens de consommation.

Les détenteurs non-résidents provenaient principalement de la zone euro (39,5%) et des États-Unis (36,6%), le poids de ce dernier pays s'accroissant depuis 2020.

Des révisions importantes ont été réalisées en 2024 sur le calcul des détentions d'actions en raison du changement de base. Elles ont eu un impact significatif sur l'historique des données présentées.

Aurélie HODEAU
Fabien RENOUARD
Direction de la Balance des paiements
Service des Titres

Codes JEL
F21, F23,
F36, G15,
G34

49,5 %

la part du capital des sociétés françaises du CAC 40 détenu par des non-résidents à fin 2023

- 1,6 milliard d'euros

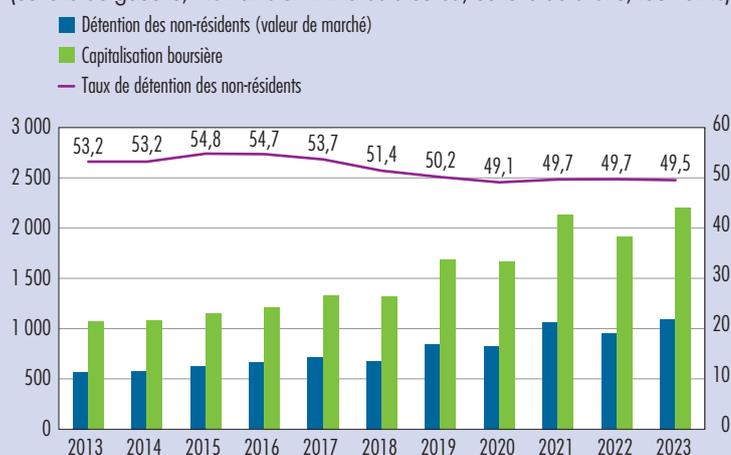
les ventes nettes d'actions françaises du CAC 40 par les non-résidents en 2023

18 sur 35

les sociétés françaises du CAC 40 détenues majoritairement par des non-résidents

Taux de détention par les non-résidents du capital des sociétés françaises du CAC 40

(échelle de gauche, montants en milliards d'euros ; échelle de droite, taux en %)



Sources : Banque de France (balance des paiements) et Euronext.

1 Les non-résidents détiennent près de 50 % des actions des sociétés françaises du CAC 40 en 2023

La participation des non-résidents dans les sociétés françaises est essentiellement orientée vers les actions du CAC 40

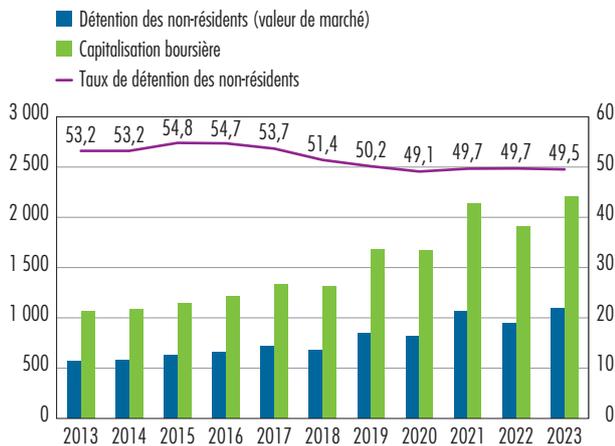
À fin 2023, les non-résidents détenaient 49,5% du capital des 35 sociétés résidentes¹ du CAC 40. Cette part est stable par rapport à fin 2022 (cf. graphique 1).

Les placements des non-résidents portent surtout sur des investissements de portefeuille (92,6%), les investissements directs ne représentant que 7,4% du total². Ces derniers sont relativement constants sur la dernière décennie (cf. graphique 2).

La participation des non-résidents dans les sociétés françaises cotées était de 1280 milliards d'euros fin 2023. Les sociétés du CAC 40 en ont reçu une part importante,

G1 Taux de détention par les non-résidents du capital des sociétés françaises du CAC 40

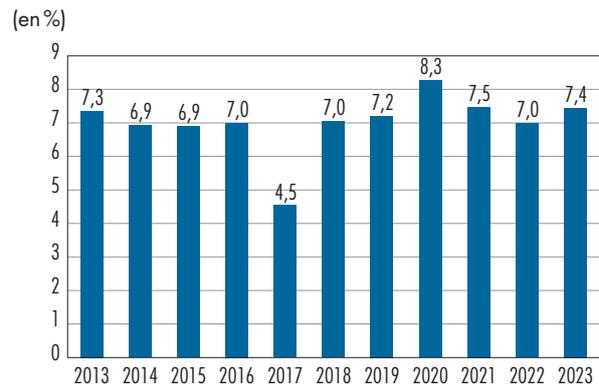
(échelle de gauche, montants en milliards d'euros ;
échelle de droite, taux en %)



Lecture : Au 31 décembre 2023, la capitalisation boursière des entreprises françaises du CAC 40 s'élevait à 2207 milliards d'euros, dont 49,5% étaient détenus par des non-résidents.
Sources : Banque de France (balance des paiements) et Euronext.

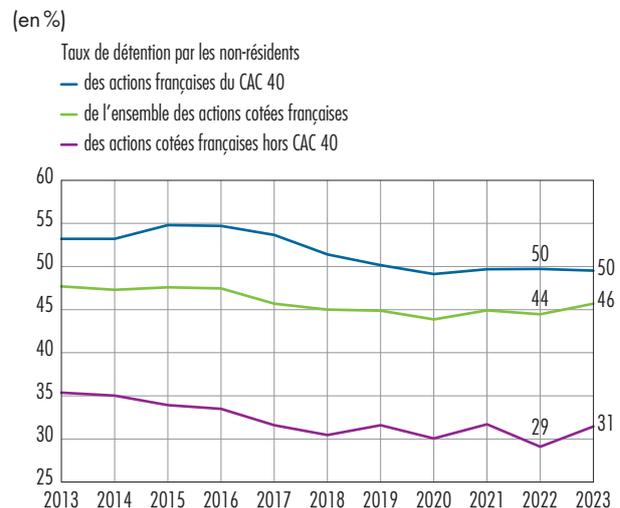
à hauteur de 1 093 milliards d'euros (soit 85 %). Hors CAC 40, la participation des non-résidents dans les sociétés françaises oscille autour de 30% depuis 2017. Ainsi, sur l'ensemble des actions françaises cotées à Euronext, le taux de détention par les non-résidents s'établissait à 45,7% en 2023 (cf. graphique 3).

G2 Part des investissements directs des non-résidents dans le capital des sociétés françaises du CAC 40



Source : Banque de France (balance des paiements).

G3 Part du capital des sociétés françaises cotées détenu par les non-résidents



Sources : Banque de France (balance des paiements) et Banque centrale européenne (quarterly sector accounts, securities issues statistics).

1 Cinq sociétés du CAC 40 sont exclues du périmètre de cette étude, car leur siège social est établi à l'étranger à fin 2023 (Airbus, ArcelorMittal, STMicroelectronics, Eurofins Scientific et Stellantis; cf. annexe 1). La part de capital détenu par les non-résidents est calculée en fonction de la composition de l'indice et du pays de résidence des entreprises sur la période de référence. La composition de l'indice a été modifiée en 2023 avec le remplacement de Worldline par Edenred.
2 Sont désignées comme « investissements de portefeuille » les détentions individuelles représentant moins de 10% du total des actions d'une société. Au-delà de ce seuil, ces détentions sont traitées comme des « investissements directs » au sens de la balance des paiements. Une entreprise peut être majoritairement détenue par les non-résidents sans que ces détentions constituent des investissements directs, dès lors que, prises individuellement, elles ne dépassent pas le seuil des 10%.

ENCADRÉ

Changement de base et révision à la hausse du taux de détention

Tous les cinq ans, les statisticiens européens révisent de concert les séries chronologiques de la balance des paiements et des comptes nationaux, dans le contexte du « changement de base ». Ce changement de base est l’occasion de faire évoluer les méthodologies et d’ajuster les sources des données primaires, tout en produisant des séries chronologiques cohérentes dans le temps afin de mieux décrire les flux économiques. Publiés à l’été 2024, les chiffres en nouvelle base ont parfois fait l’objet de révisions significatives (détaillées dans la fiche n° 1 du rapport annuel 2023 de la balance des paiements élaboré par la Banque de France¹), notamment les stocks d’investissements de portefeuille, affectant par là même le solde des détentions d’actions des non-résidents.

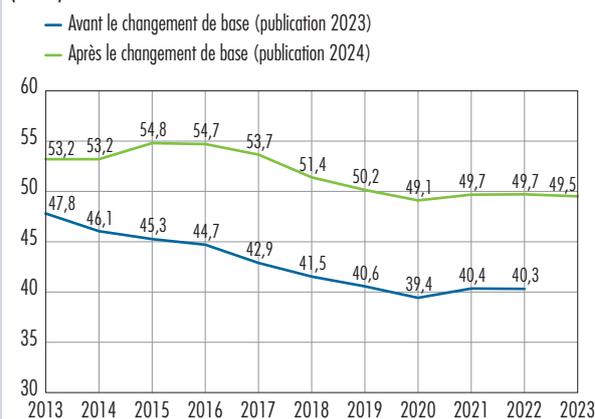
En ancienne base, la détention des non-résidents était à l’origine calculée à partir des déclarations des conservations françaises². Or, la mise en place progressive de la plateforme européenne de règlement-livraison de titres Target2-Securities entre 2015 et 2017 a entraîné une dégradation du périmètre des titres non-résidents enregistrés auprès des conservations françaises, particulièrement marquée à partir de 2018, entraînant ainsi une sous-estimation de leur taux de détention.

Désormais, pour l’élaboration de la balance des paiements et conformément aux plus récentes recommandations statistiques internationales, la détention en actions françaises des non-résidents est calculée comme la différence entre la totalité des émissions des actions françaises et leurs détentions par des résidents, au motif que la détention des résidents est davantage connue à travers les différentes sources statistiques (le plus souvent nationales) à la disposition des statisticiens.

Il a fallu attendre ce changement de base pour faire évoluer la méthodologie afin, d’une part, d’estimer la compensation due à cette perte d’information et, d’autre part, de produire le nouvel historique depuis 2013.

Ainsi, le solde des détentions d’actions des non-résidents a été nettement révisé à la hausse, comparativement à celui des secteurs résidents, ce qui s’est traduit par une révision à la hausse importante du taux de détention des sociétés françaises du CAC 40 par les non-résidents. Celui-ci passe de 40,3% à 49,7% en 2022 (cf. graphique). Les autres indicateurs sont également affectés, comme le nombre de sociétés détenues à plus de 50% par des non-résidents, qui passe de 12 à 18. Cet ajustement méthodologique rapproche la France des autres grands pays de la zone euro (cf. *infra*).

Taux de détention par les non-résidents du capital des sociétés françaises du CAC 40, à la suite du changement de base
(en %)



Sources : Banque de France (balance des paiements) et Euronext.

1 Banque de France (2024), *La balance des paiements et la position extérieure de la France. Rapport annuel 2023*, p. 18.

2 Pour en savoir plus sur l’activité de tenue de compte - conservation de titres, cf. <https://www.banque-france.fr/fr/publications-et-statistiques/statistiques/>

T1 Répartition des sociétés françaises du CAC 40 selon la part du capital détenu par les non-résidents et la présence d'investissements directs (en unités)

Part du capital détenu par les non-résidents	Nombre de sociétés investies										
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
De 0 à 30%	2	2	1	3	2	6	7	8	6	5	6
De 30 à 50%	14	13	14	15	12	11	11	9	9	11	11
Plus de 50%	20	21	21	17	20	19	18	20	20	19	18
Total	36	36	36	35	34	36	36	37	35	35	35
<i>Dont au moins un actionnaire non-résident détient plus de 10% du capital</i>	9	10	11	11	6	7	8	8	7	7	7

Source : Banque de France (balance des paiements).

La moitié des sociétés françaises du CAC 40 sont détenues majoritairement par des non-résidents

Au 31 décembre 2023, 18 des 35 sociétés françaises du CAC 40 étaient détenues par des non-résidents à plus de 50%, 11 entre 30% et 50%, et 6 à moins de 30%. 7 sociétés françaises faisaient l'objet d'un investissement direct, c'est-à-dire qu'elles étaient détenues à plus de 10% du capital par au moins un investisseur international (cf. tableau 1). La répartition n'a que très faiblement évolué ces dernières années.

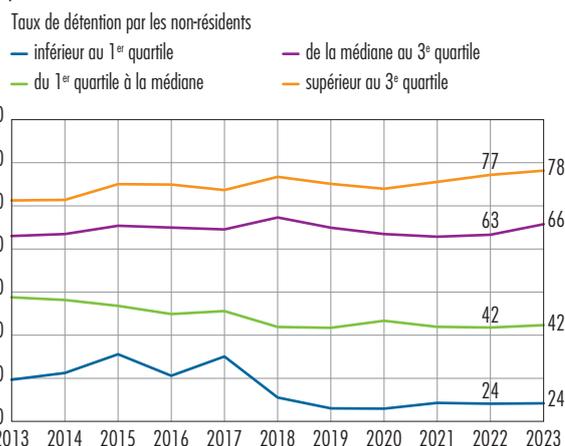
Par ailleurs, la dispersion des taux de détention par les non-résidents des actions françaises du CAC 40 est restée elle aussi stable en 2023 (cf. graphique 4). Le taux moyen de détention des entreprises les moins détenues par les non-résidents était de 24%, tandis que celui des entreprises les plus détenues était de 78%.

Les entreprises de la santé et des services aux collectivités sont les plus investies par les non-résidents

Le secteur regroupant les biens et services de consommation ainsi que celui regroupant la santé et les services aux collectivités ont enregistré une baisse, de -0,9 point, alors que les investisseurs non-résidents ont augmenté leur participation dans les secteurs de l'industrie et de l'énergie de 1,7 point, passant de 56,5% à 58,2%. Les autres

G4 Part moyenne du capital des entreprises françaises du CAC 40 détenu par les non-résidents, réparties par quartile

(en %)



Note : Les entreprises françaises du CAC 40 sont réparties par quartile selon leur taux de détention non résidente, depuis les 25 % des sociétés les plus détenues à l'étranger (« inférieur au 1^{er} quartile ») jusqu'aux 25 % des sociétés les plus détenues à l'étranger (« supérieur au 3^e quartile »).

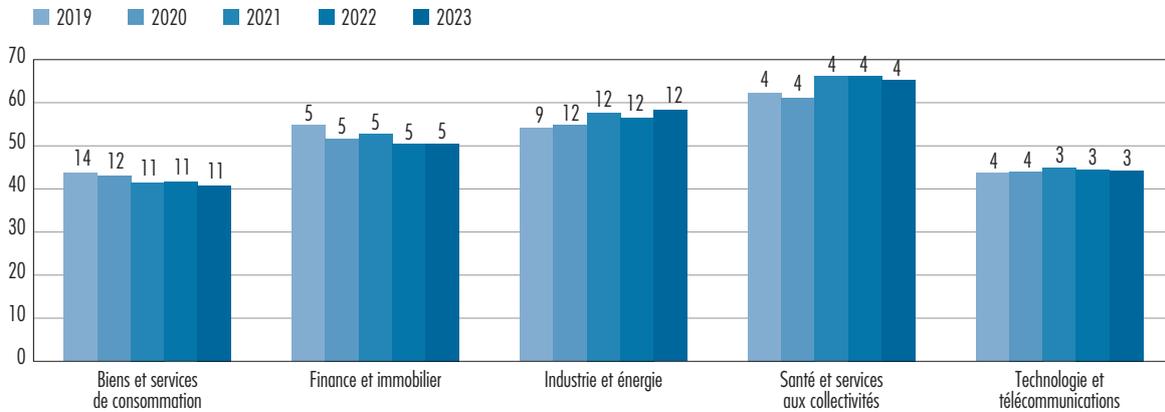
La part moyenne est calculée comme la moyenne des taux de détention non résidente de chaque société pondérée par la capitalisation.

Sources : Banque de France (balance des paiements) et Euronext.

secteurs ont enregistré une quasi-stabilité ou un repli limité. Les entreprises de la santé et des services aux collectivités restent celles qui sont détenues en majorité par des non-résidents, tandis que celles des biens et services de consommation sont les moins investies (cf. graphique 5 *infra*).

G5 Part du capital des sociétés françaises du CAC 40 détenu par les non-résidents, selon le secteur d'activité

(en %)



Note : Les secteurs d'activité sont définis à partir de la classification ICB (*Industry Classification Benchmark*) utilisée par Euronext. Les étiquettes en haut de chaque barre indiquent le nombre de sociétés de chacun des secteurs par année.
Source : Banque de France (balance des paiements).

Les non-résidents ont investi proportionnellement davantage dans les autres pays européens

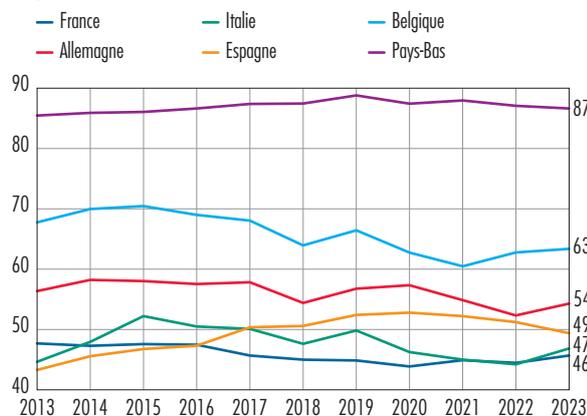
Fin 2023, les non-résidents détenaient 45,7% de l'ensemble des actions cotées françaises, soit le niveau le plus bas parmi les principaux pays européens (cf. graphique 6). Le taux de détention des non-résidents observé en Allemagne est de 54%. Les Pays-Bas restent atypiques, leurs actions étant détenues à 87% par des non-résidents.

En volume, la France est le deuxième pays présentant la capitalisation d'actions cotées la plus élevée par rapport au PIB parmi les pays européens, derrière les Pays-Bas (respectivement 100% et 130% du PIB en 2023).

2 Les effets des ventes et des revalorisations, jouant en sens contraire en 2023, conduisent à un taux de détention des non-résidents stable par rapport à 2022

G6 Comparaison internationale du taux de détention par les non-résidents dans l'ensemble des actions cotées

(en %)



Note : Seule la France a notablement révisé ses données lors du dernier changement de base.
Source : Banque centrale européenne (*quarterly sector accounts, securities issues statistics*).

Les non-résidents ont été, à nouveau en 2023, vendeurs nets d'actions françaises du CAC 40

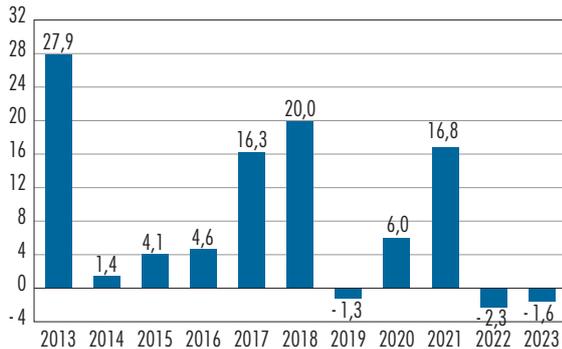
En 2023, les non-résidents ont vendu marginalement plus d'actions françaises du CAC 40 qu'ils n'en ont acheté. Les flux nets se sont établis à un montant relativement faible de - 1,6 milliard d'euros sur l'année (cf. graphique 7 *infra*).

Les ventes en 2023 se sont concentrées notamment sur les sociétés dont les activités sont en lien avec les biens et services de consommation (cf. graphique 8 *infra*). Les investisseurs internationaux ont ainsi vendu pour 4,3 milliards d'euros dans ce secteur au cours de l'année. Dans une moindre mesure, ils ont également été vendeurs nets dans les sociétés de la finance et de l'immobilier (- 3,3 milliards). En revanche, ils ont procédé à des achats nets dans le secteur regroupant l'industrie et l'énergie (+ 5,6 milliards), rejoignant ainsi une tendance apparue

depuis plusieurs années. Les ventes et les achats se sont compensés pour les entreprises du secteur des technologies et des télécommunications.

G7 Flux nets d'achats par les non-résidents des actions françaises du CAC 40

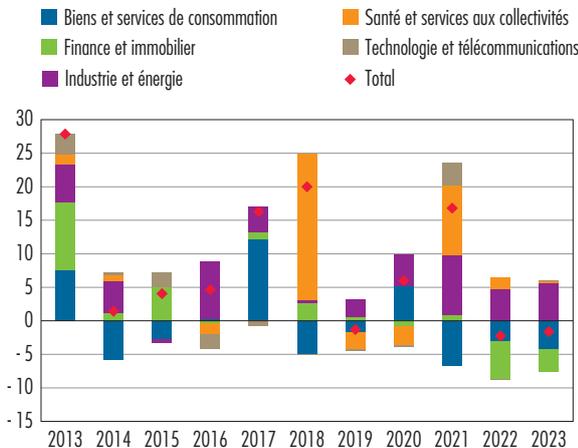
(en milliards d'euros)



Source : Banque de France (balance des paiements).

G8 Répartition des acquisitions nettes d'actions françaises du CAC 40 par les non-résidents, par secteur d'activité

(en milliards d'euros)



Note : Les secteurs d'activité sont définis à partir de la classification ICB (*Industry Classification Benchmark*) utilisée par Euronext.
Source : Banque de France (balance des paiements).

Le taux de détention des non-résidents est demeuré stable : l'effet flux a compensé l'effet de valorisation

La variation du montant d'un panier d'actions dépend de l'évolution du prix de chacune des actions qui le compose (la valorisation) et du montant des titres cédés ou achetés (le flux). D'une année sur l'autre, l'évolution

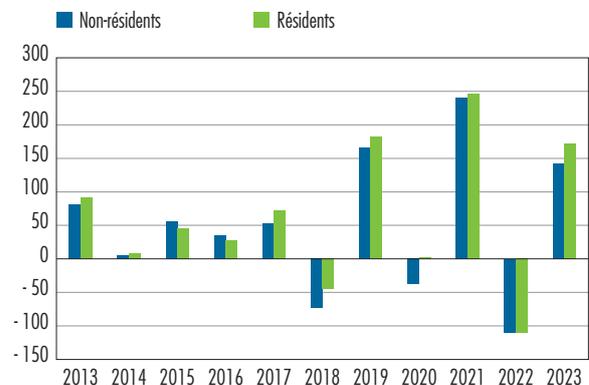
du taux de détention des non-résidents résulte ainsi de deux facteurs :

- i) La valorisation de l'encours en entreprises du CAC 40 détenues par les non-résidents relativement à celle des résidents, valorisations qui peuvent être différentes puisque la composition des entreprises détenues n'est pas la même entre les deux populations. La valorisation des encours détenus de sociétés du CAC 40 a été plus forte pour les résidents que pour les non-résidents, les résidents ayant investi dans des sociétés dont le cours boursier a été plus dynamique que celles détenues par les non-résidents (cf. graphique 9). Ces effets de valorisation, toutes choses égales par ailleurs, ont joué négativement sur le taux de détention des non-résidents en 2023, avec une contribution de - 0,71 point à sa baisse ;
- ii) Des flux d'acquisition nets comparés de ces deux groupes. Comme les cessions nettes d'actions des sociétés françaises du CAC 40 ont été bien supérieures pour les résidents (- 18 milliards d'euros) que pour les investisseurs internationaux (- 1,6 milliard), ces différences de flux ont contribué positivement, toutes choses égales par ailleurs, à la hausse du taux de détention des non-résidents, pour 0,44 point.

Au total, le taux de détention des valeurs françaises du CAC 40 par les non-résidents a diminué de 0,19 point

G9 Évolution de la valorisation des encours détenus en sociétés du CAC 40 par catégorie de détenteur

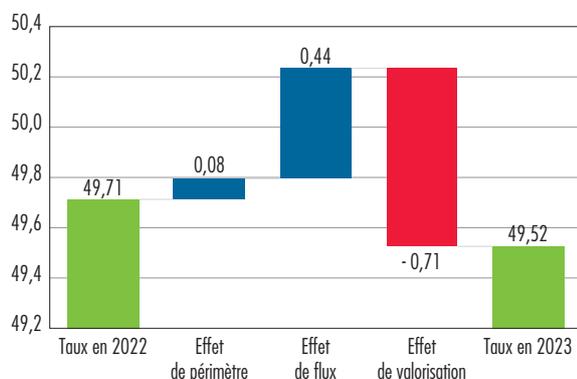
(en milliards d'euros)



Source : Banque de France (balance des paiements).

G10 Décomposition de la variation du taux de détention non résidente entre 2022 et 2023

(taux en %, variation en points de pourcentage)



Notes : Le taux de détention correspond au ratio entre le stock d'actions émises par les sociétés françaises du CAC 40 détenues par les non-résidents et la capitalisation pour l'année de référence. L'effet de périmètre correspond au changement de la composition du CAC 40. Les flux correspondent aux achats/ventes et émissions de titres, hors effets prix, entre 2022 et 2023. L'effet de valorisation reflète la variation de prix des titres détenus. Les ajustements liés aux autres effets sont négligeables. Source : Banque de France (balance des paiements).

entre 2022 et 2023, l'effet de valorisation compensant l'effet flux (aux effets de périmètre près, cf. graphique 10 et annexe 2).

3 La part des investisseurs de la zone euro diminue depuis 2020

L'enquête annuelle du Fonds monétaire international (FMI) *Coordinated Portfolio Investment Survey* (CPIS³), à laquelle la Banque de France contribue, détaille la ventilation par pays de la détention de l'ensemble formé par les actions cotées et les titres d'organismes de placement collectif (OPC) français⁴ (un périmètre donc plus large que celui des seules actions cotées étudiées précédemment).

Fin 2023, 39,5% des actions et parts d'OPC françaises détenues à l'étranger l'étaient au sein de la zone euro, contre 44,5% en 2020. À l'inverse, la part des États-Unis a poursuivi sa croissance entamée en 2020. Elle est passée de 32,8% en 2020 à 36,6% en 2023.

T2 Origine géographique des détenteurs non-résidents d'actions françaises cotées et de titres d'OPC français

(en %)

	Taux de détention en fin d'année ^{a)}										
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Zone euro	40,9	41,8	42,4	44,6	44,8	45,0	43,6	44,5	44,0	42,1	39,5
dont : Luxembourg ^{b)}	12,3	12,6	13,4	13,7	14,0	15,1	14,8	15,3	16,1	15,6	14,0
Allemagne	7,5	7,4	7,7	7,6	7,7	7,8	8,3	8,8	8,6	8,4	8,0
Italie	6,4	6,7	6,1	6,9	6,8	6,1	5,0	4,7	4,3	4,0	3,6
Irlande	3,1	3,4	3,6	3,4	3,3	3,3	3,6	4,0	4,4	4,4	4,5
États-Unis	34,0	32,9	32,9	32,6	32,1	31,7	33,5	32,8	35,1	36,4	36,6
Norvège	3,6	3,5	2,9	2,9	2,7	2,8	3,1	3,2	3,1	3,2	3,0
Royaume-Uni	8,8	8,6	8,0	6,5	7,5	6,6	5,4	4,3	3,3	2,9	4,7
Canada	2,8	2,7	2,6	2,8	2,7	2,7	2,7	2,2	2,3	1,9	2,2
Japon	2,3	2,9	2,9	2,7	2,5	2,5	2,6	2,5	2,3	2,3	2,1
Suisse	2,8	2,8	2,5	2,2	2,2	2,1	2,1	2,2	2,1	2,1	2,1
Autres ^{c)}	4,9	4,8	5,9	5,6	5,4	6,6	6,9	8,4	7,8	9,1	9,8
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

a) Tout secteur détenteur, y compris les organismes de placement collectif (OPC).

b) Pour le Luxembourg, les détentions sont portées par des OPC, dont les parts peuvent être elles-mêmes détenues par des entités non luxembourgeoises, dont des résidents français.

c) Au sein de « Autres », les principaux pays sont l'Australie (1,4%) et la Suède (1,0%).

Sources : Banque de France (balance des paiements) et Fonds monétaire international (*Coordinated Portfolio Investment Survey*, CPIS).

3 L'enquête CPIS menée par le FMI fournit pour près de 80 pays leur position en investissements de portefeuille par type de titre (actions et OPC, titres de dette de court terme et de long terme) et par pays de contrepartie. Les données et explications relatives à la CPIS sont disponibles sur le site du FMI : *Coordinated Portfolio Investment Survey*.

4 Un OPC est un fonds d'investissement permettant d'investir dans un portefeuille de valeurs mobilières. Le lieu de résidence et la nationalité des investisseurs détenant des parts d'OPC sont distincts de la nationalité de l'OPC.

Annexe 1

Composition du CAC 40 en 2023 et champ de l'étude

Pour qu'une société entre dans le champ de l'étude, elle doit appartenir au CAC 40 et le siège social de sa maison mère doit être situé sur le territoire français.

Liste des 35 sociétés résidentes du CAC 40 au 31 décembre 2023 et prises en compte dans l'article

Air Liquide	Crédit Agricole	Kering	Publicis Groupe	Teleperformance
Alstom	Danone	Legrand	Renault	Thales
Axa	Dassault Systèmes	L'Oréal	Safran	TotalEnergies
BNP Paribas	Edenred	LVMH	Saint-Gobain	Unibail-Rodamco-Westfield
Bouygues	Engie	Michelin	Sanofi	Veolia Environnement
Capgemini	EssilorLuxottica	Orange	Schneider Electric	Vinci
Carrefour	Hermès International	Pernod Ricard	Société Générale	Vivendi

Note : Les sociétés du CAC 40 ayant leur siège social établi à l'étranger (Airbus, ArcelorMittal, Eurofins Scientific, Stellantis et STMicroelectronics) ne sont donc pas retenues dans le champ de l'étude.
Source : Euronext.

Annexe 2

Articulation flux-stock

L'articulation flux-stock permet de distinguer, dans la variation des encours financiers entre deux dates, l'évolution due aux transactions financières au cours de cette période de celle provenant du stock déjà constitué, affecté par les fluctuations du taux de change et les variations de prix des actifs.

Ainsi, le stock de fin 2023 tient compte du stock de fin 2022 et des flux de l'année 2023 auxquels s'ajoutent les variations boursières, de possibles ajustements et les changements de périmètre. Les tableaux ci-dessous chiffrent ces différents éléments afin de pouvoir en apprécier les répercussions dans l'évolution de l'encours entre 2022 et 2023.

Les principales notations utilisées dans cette annexe sont les suivantes :

$S_i^{(j)}$	Stock d'actions du CAC 40 détenues par les non-résidents à la fin de l'année i , estimé à la valeur de marché de la fin de l'année j .
$C_i^{(j)}$	Capitalisation boursière des actions du CAC 40 à la fin de l'année i , estimée à la valeur de marché de la fin d'année j .
$CS_i^{(j)}$	Effet du changement de périmètre au cours de l'année i sur le stock détenu par les non-résidents, à la valeur de marché de l'année j .
$CC_i^{(j)}$	Effet du changement de périmètre au cours de l'année i sur la capitalisation boursière du CAC 40, à la valeur de marché de l'année j .
$F_R^{i(j)}$	Flux nets d'achat/vente au cours de l'année i par les résidents des actions du CAC 40, à la valeur de marché initiale de l'année j .
$F_{NR}^{i(j)}$	Flux nets d'achat/vente au cours de l'année i par les non-résidents des actions du CAC 40, à la valeur de marché initiale de l'année j .

TA1 Détention par les non-résidents d'actions françaises du CAC 40

(en milliards d'euros)

	Stock 2022	Changement de périmètre	Flux nets des non-résidents en 2023	Stock 2023
	$S_{22}^{(22)}$	+ $CS_{23}^{(22)}$	+ $F_{NR,23}^{(22)}$	= $S_{23}^{(22)}$
Évolution du stock hors variation de prix en 2023	949,9	2,8	- 1,6	951,0
	$\Delta S_{22}^{(22)}$	+ $\Delta CS_{23}^{(22)}$		= $\Delta S_{23}^{(22)}$
Variation des prix en 2023	137,9	4,4		142,2
	$S_{22}^{(23)}$	+ $CS_{23}^{(23)}$	+ $F_{NR,23}^{(23)}$	= $S_{23}^{(23)}$
Évolution du stock avec les variations de prix en 2023	1 087,7	7,1	- 1,6	1 093,2

TA2 Capitalisation totale des sociétés françaises du CAC 40

(en milliards d'euros)

	Capitalisation 2022	Changement de périmètre	Flux nets des résidents en 2023	Flux nets des non-résidents en 2023	Capitalisation 2023
	$C_{22}^{(22)}$	+ $CC_{23}^{(22)}$	+ $F_R,23^{(22)}$	+ $F_{NR,23}^{(22)}$	= $C_{23}^{(22)}$
Évolution de la capitalisation hors variation de prix en 2023	1 910,7	2,4	- 18,3	- 1,6	1 893,2
	$\Delta C_{22}^{(22)}$	+ $\Delta CC_{23}^{(22)}$			= $\Delta C_{23}^{(22)}$
Variation des prix en 2023	308,8	5,4			314,2
	$C_{22}^{(23)}$	+ $CC_{23}^{(23)}$	+ $F_R,23^{(23)}$	+ $F_{NR,23}^{(23)}$	= $C_{23}^{(23)}$
Évolution de la capitalisation avec les variations de prix en 2023	2 219,5	7,8	- 18,3	- 1,6	2 207,4

TA3 Taux de détention des non-résidents en isolant les différents éléments de l'évolution entre 2022 et 2023

(en %)

Périmètre	Flux des non-résidents (NR)	Prix	Ajustements	Formule de calcul	Taux de détention par les non-résidents	
Constant	Hors flux NR	Constants	Hors ajustements	$S22^{(22)} / C22^{(22)}$	49,71	T1
Modifié	Hors flux NR	Constants	Hors ajustements	$[S22^{(22)} + CS23^{(22)}] / [C22^{(22)} + CC23^{(22)}]$	49,79	T2
Modifié	Avec flux NR	Constants	Hors ajustements	$[S23^{(22)}] / [C23^{(22)}]$	50,23	T3
Modifié	Avec flux NR	Courants	Hors ajustements	$[S22^{(23)} + CS23^{(23)} + F_{NR}23^{(23)}] / [C23^{(23)}]$	49,52	T4
Modifié	Avec flux NR	Courants	Avec ajustements	$[S23^{(23)}] / [C23^{(23)}]$	49,52	T5

Les effets du changement de périmètre sont calculés à prix constants, avant de tenir compte des flux de détention et des ajustements (T2 – T1).

Les effets de flux et de valorisation sont calculés après prise en compte du changement de périmètre de l'indice (T3 – T2 pour les flux et T4 – T3 pour la valorisation).

L'impact des ajustements est calculé après prise en compte de tous les autres effets (T5 – T4).

TA4 Mesure des contributions respectives des effets de périmètre, flux, valorisation et ajustements

(taux en %, variation en points de pourcentage)

Taux de détention par les non-résidents en 2022	49,71
+ Changement de périmètre	0,08
+ Flux	0,44
+ Valorisation	- 0,71
+ Ajustements	0,00
= Taux de détention par les non-résidents en 2023	49,52

Éditeur

Banque de France

Secrétaire de rédaction

Alexandre Capony

Directeur de la publication

Claude Piot

Réalisation

Studio Création

Direction de la Communication

Rédaction en chef

Corinne Dauchy

ISSN 1952-4382

Pour vous abonner aux publications de la Banque de France

<https://www.banque-france.fr/fr/alertes/abonnements>

